



Département du Morbihan
Arrondissement de Pontivy
Canton de Moréac
Commune de MORÉAC

ARRETÉ DU MAIRE
N° 2025-25

AUTORISANT L'OUVERTURE D'UN DÉBIT TEMPORAIRE

DÉBIT DE BOISSONS - 3ème catégorie

Le maire de MORÉAC

Vu le code général des collectivités territoriales, art L.2212.2 et 2 ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu l'arrêté préfectoral portant réglementation de la police générale des débits de boissons ;

Vu la demande présentée le 8 janvier 2025 par Monsieur MICHELO Alain, Président de l'association BREIZH CROSS TOUR (BCT), domiciliée La Frégonnais à Pleucadeuc (56140)

ARRETE

Article 1^{er}: Monsieur MICHELO Alain est autorisé à ouvrir un débit de boissons temporaire de 3ème catégorie le samedi 8 novembre 2025 de 11h00 à 2h00 (le dimanche 9 novembre 2025), à l'occasion de l'assemblée générale de l'association à l'espace An Ty Roz de Moréac. À charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions des lois et règlements relatifs à la tenue et à la police des débits de boissons.

A MORÉAC, le 13 janvier 2025

Pour Le Maire,

L'Adjoint au maire,
Maurice **POUILLAUDE**

